

# Dossiers réglementaires du BREF Incinération du site de LUDRES

JUIN 2020 – NOVEMBRE 2020

CLIENT : VEOLIA Val'ERgie - SITE DE LUDRES

## ENJEUX DE LA MISSION

**Elaboration des dossiers réglementaires obligatoires dans le cadre du BREF incinération.**

Mise en service en 1995, l'UVE de LUDRES est actuellement exploitée par la société Val'ERgie, filiale de VEOLIA, dans le cadre d'une DSP d'une durée de 10 ans à compter du 1er juillet 2016. L'UVE et sa ligne de traitement des DASRI sont classées sous les rubriques 2771 – A et 2770.2 – A de la nomenclature ICPE. Le fonctionnement de ces installations est soumis à la Directive IED et doit se conformer aux conclusions MTD WI du BREF Incinération parues le 03/12/2019.



## EXPERTISE MOBILISÉE

VEOLIA a missionné SAGE INDUSTRY pour réaliser le rapport de réexamen de l'UVE de LUDRES. Nous avons mobilisé nos experts incinération qui disposent de nombreux retours d'expérience dans l'application du BREF Incinération et de la réglementation applicable aux UVE.

D'une manière plus générale, SAGE INDUSTRY a su accompagner Val'ERgie dans ses réflexions concernant les stratégies à adopter pour la mise en conformité des installations de LUDRES.



## RÉPONSES APPORTÉES

- Visites d'expertises pour l'évaluation de la conformité réglementaire
- Revue documentaire, compilation de données et justificatifs
- Réalisation du rapport de réexamen IED conformément au guide officiel ([Article R. 515-70 du CE](#))
- Accompagnement pour l'élaboration des stratégies de mise en conformité des installations

## CHIFFRES CLÉS

### UVE :

- Capacité autorisée de 120 000 t/an, avec 5 500 t/an de DASRI au maximum
- 2 lignes de 7,5 t/h pour un PCI moyen de 1 985 kcal/kg
- Turbine à contre-pression de 5,8 MW électrique